

LE DICO DE L'ÉCO

En partenariat avec www.lafinancepourtous.com

Le tiers payant

Le tiers payant dispense le patient de faire l'avance des frais de santé lors des consultations de médecins, d'achat de médicaments ou autres, sous conditions. Le tiers payant est total (ou intégral) lorsque vous ne réglez aucun frais. Il est partiel lorsque vous réglez les frais non remboursés par l'Assurance maladie.

Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), de l'aide médicale de l'Etat (AME) et de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) profitent du tiers payant. Et tous les autres assurés sociaux peuvent en bénéficier dans certaines situations et pour certains actes de santé, par exemple : pour les actes médicaux en rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle, pour les examens de prévention bucco-dentaire des enfants, des adolescents et des femmes enceintes, lors de la délivrance par le pharmacien de médicaments remboursés par l'Assurance maladie, sous réserve d'accepter les médicaments génériques lorsqu'ils existent...

Pour bénéficier du tiers payant, il est nécessaire de présenter la carte Vitale, accompagnée d'une attestation de

droits pour la CMU-C, l'AME, l'ACS ou d'une feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle, selon la situation. En dehors des cas de tiers payant intégral, pour bénéficier du tiers payant sur la part complémentaire, il est nécessaire de présenter la carte de l'assurance complémentaire santé. La dispense d'avance des frais de santé dépend de l'assureur ou de la mutuelle et du contrat souscrit.

Un projet de généralisation

Le projet de loi santé présenté par Marisol Touraine intègre un projet de généralisation de ce système pour tous les assurés. Une réforme vivement critiquée par les parlementaires et de nombreux médecins qui craignent un surplus de paperasse et des retards de paiement de la part de l'Assurance Maladie et des assurances complémentaires. Le texte est actuellement en discussion devant le parlement.

